

COMPTE-RENDU DE LA PERMANENCE D'INFORMATION DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE PORTÉ PAR RP GLOBAL À CANTÉ

Date : mercredi 23 septembre 2026

Lieu : Salle Polyvalente de Canté

Horaires : 16h – 20h

Objet : Echange autour de l'état d'avancement du projet agrivoltaïque porté par RP Global France

Personnes présentes :

- 10 habitants dont 2 élus

Equipe projet de RP Global présente :

- M. Yann Lecamus – Chef de projet
- M. Eloi Lesbros – Assistant chef de projet
- M. Louis Costenoble – Chargé de concertation

Contexte :

Mercredi 23 septembre dernier, trois salariés de RP Global, société spécialisée dans les projets d'énergies renouvelables, se sont présentés en salle polyvalente de Canté pour accueillir de 16h à 20h, dans un format de permanence d'information, les habitants de la commune qui souhaitaient en savoir plus sur le développement du projet agrivoltaïque initié il y a deux ans aux lieux-dits « Planol » et « Terrous ». Retour sur le démarrage du projet.

Au printemps 2024, RP Global s'est engagé avec le GAEC de La Fantié (famille Bisognin) pour réfléchir à l'opportunité de développer un projet agrivoltaïque sur la commune de Canté, après avoir préalablement vérifié la potentialité par une analyse territoriale multicritères (usage des sols, topographie, distance au réseau, enjeux naturalistes et patrimoniaux) sur 45 hectares. Après l'engagement partenarial avec le propriétaire foncier, le projet a été annoncé et présenté à la mairie, avant que soient engagées les études de l'état initial de l'environnement qui pendant près de 18 mois.

A la suite d'une première présentation en mairie, d'échanges avec les riverains en porte-à-porte et à l'occasion de rendez-vous individuels à l'été 2025, une réunion publique de concertation conviant toutes les habitantes et tous les habitants de Canté s'est tenue le 18 juin 2025. Cette rencontre de présentation et d'échange – ayant fait l'objet d'un compte-rendu encore disponible en mairie de Canté – a été l'occasion de dresser les points d'attention et d'inquiétude de la population et a permis à RP Global de mesurer plus précisément les enjeux sous-jacents au projet.



Ses représentants avaient par ailleurs donné rendez-vous aux habitants pour un second temps de rencontre pour présenter l'inventaire des études menées sur site. Objet de ce compte-rendu.

Il est à préciser que les 3 riverains autour de la zone d'étude ont été rencontrés par le chef de projet une semaine avant cette permanence d'informations.

Pourquoi un projet d'énergie renouvelable à Canté ?

Un tel projet s'inscrit dans les objectifs d'Etat en termes de décarbonation d'énergie, de la Programmation pluriannuelle de l'énergie, adoptée seulement en janvier 2026. Celle-ci fixant un cap : atteindre 60 % d'énergies décarbonées d'ici 2030 en termes de consommation et développer une puissance de production photovoltaïque à 48 GW en 2030, puis 55 à 80 GW en 2035 (avec 19,3 GW de production établie en 2023).

Après une brève introduction sur la réalité de production d'énergie renouvelables à l'échelle du territoire de l'intercommunalité des Portes de l'Ariège, Le projet de Canté qui se profile, avec 29 000 MWh attendus par an, couvrirait à lui seul 13 % de la consommation d'électricité à l'échelle de l'intercommunalité.

Au-delà de ces éléments, le site aux lieux-dits Planol et Terrous présentaient un très bon ensoleillement et une situation adéquate pour accueillir une installation agrivoltaïque.

Le projet agrivoltaïque

Défini par la loi d'accélération des EnR de mars 2023, l'agrivoltaïsme impose que l'agriculture reste l'activité principale de la parcelle et la production d'énergie, procurée par les ombrières photovoltaïques, une activité secondaire ; que l'installation soit réversible et qu'elle rende au moins un service à la production agricole sans en dégrader d'autres.

La conception s'y plie : inter-rangs d'au moins 7 mètres pour le passage des engins, bas de panneaux à 1,50 mètre minimum pour les moutons, clôtures souples adaptées à l'ovin, zones de contention, d'abreuvement, zone témoin et station météo, sont autant d'équipements que toute installation agrivoltaïque doit respecter.

Le volet agricole est le cœur du dossier mais dont la majorité du détail reste encore à préciser. Les terres, très sèches l'été, très humides l'hiver, plafonnent à 40 quintaux/ha contre 70 à 80 ailleurs. L'exploitation cédera progressivement les grandes cultures au fourrage, et le GAEC Cap'Ovin – 2 000 brebis allaitantes, confronté au manque de pâturage à proximité et à la prédation en estive – y installera une conduite ovine extensive.

En arrière-plan, RP Global étudie aussi l'ajout d'un stockage par batteries (BESS) sur site. Cette réflexion s'inscrit dans un contexte particulier avec l'Etat tendant à demander de plus en plus aux producteurs d'énergie renouvelable d'apporter un niveau d'électricité maintenu et pilotable à toute heure de la journée. Cependant, dans le cas de Canté, la réflexion d'un stockage d'énergie est aujourd'hui toujours aux prémises.



Ce que les études ont révélé :

C'est le tournant de la présentation.

Lancés en février 2025, les états initiaux de l'environnement ont livré un site nettement plus riche qu'attendu : 62 espèces d'oiseaux dont 4 nicheuses à enjeu local fort (chouette effraie, pipit des arbres, accenteur mouchet, élanion blanc), 16 espèces de chiroptères dont 12 à enjeu fort, 83 espèces d'invertébrés, une plante patrimoniale rare (l'anthocérôte commune) et surtout 38 hectares de zones humides pédologiques – environ 75 % de la zone d'implantation potentielle – plus 1,3 ha de zone humide floristique à éviter intégralement.

Deux facteurs ont fait glisser le calendrier : le retard de la décision gouvernementale sur la PPE, qui a gelé la stabilisation des projets EnR, et des résultats du bureau d'études qui ont nécessité de nouveaux relevés pour une compilation plus juste – compléments demandés sur la faune pédologique, angles de vue paysagers à renouveler pour tenir compte de la saisonnalité et de la topographie. De nouveaux relevés de terrain ont été nécessaires.



La réponse : un projet réduit

Fort de ces premiers résultats, RP Global a appliqué la séquence « éviter-réduire ». Résultat concret : 15,6 hectares retirés du périmètre. La zone d'implantation passant ainsi de 45 à 29 hectares.

Sont évités tous les enjeux forts, la zone humide floristique, les lisières, haies et fossés ; les arbres favorables aux chiroptères sont conservés ; Le projet a également été repositionné afin de maintenir un recul de 50 mètres vis-à-vis des boisements. Sur le volet paysager, plusieurs mesures ont d'ores et déjà été intégrées, notamment le renforcement du maillage bocager existant et la création de nouvelles haies destinées à limiter les perceptions visuelles depuis les habitations et les voies de circulation.

L'étude paysagère, encore en cours de finalisation, met en évidence à ce stade une visibilité limitée du projet, le relief et la végétation environnante assurant un effet de masque efficace depuis les vues éloignées. Elle ne relève par ailleurs aucun enjeu patrimonial.

Des discussions constructives sont actuellement engagées avec les riverains les plus proches du projet afin d'identifier les mesures d'intégration les plus adaptées. La proposition de créer ou renforcer des haies bocagères aux abords des habitations concernées et le long du chemin communal d'accès au projet a notamment été reçue favorablement. D'autres mesures paysagères et d'aménagement sont également encore en réflexion.

Des photos à l'appui prises depuis plusieurs points de vue depuis la commune laissaient transparaître les potentielles perceptions visuelles de la zone d'étude du projet.

La concertation

Au-delà des premières actions de concertation et d'information initiées, les représentants de RP Global réinsistent sur la raison de leur présence : étudier avec les habitants leur demande, leur préoccupation, et leur observation dans un souci d'amélioration continue du projet.



Dans cette perspective, le chargé de concertation indique que plusieurs mesures d'accompagnement peuvent être mises en place dans le cadre de ce genre de projet : restauration d'un monument, création d'abris d'espèces endémiques ou protégées, mise en place de fonds de plantation pour les habitants, installation de panneaux pédagogiques.

L'équipe de RP Global informe les habitants se tenir à leur disposition et confirme qu'au courant du 1^{er} semestre 2027, une permanence d'information dite de « clôture » viendra présenter le projet le plus définitif avant le dépôt de la demande de permis de construire.

Le chargé de concertation indique qu'un site Internet est déjà actuellement en ligne comme ce qui avait été annoncé, compilant l'ensemble des premières informations qui auront été communiquées aux habitants au préalable. Il se veut être un espace d'échange et d'information pour permettre à tous de mieux être informé du projet.

<https://www.rp-global.com/fr/projet-agrivoltaique-de-cante>

Les représentants de RP Global ont également indiqué qu'ils étaient en contact avec les autres instances du territoire pour mieux adapter le projet avec les conditions du territoire, dans la mesure du possible.

Les retombées et la suite

Les retombées fiscales annuelles pour un parc de 20 MWc, sont estimées à 122 635 €/an, soit 3.69 M€ sur trente ans, dont 31 340 €/an pour la commune de Canté – l'équivalent de 373 € par foyer et par an. **Il convient de préciser que les montants présentés lors des échanges du 23 septembre 2026 résultaient d'une erreur de notre matrice de calcul. Après vérification, les chiffres ont été corrigés et actualisés afin de refléter plus fidèlement les retombées attendues du projet.**

S'y ajoutent des mesures d'accompagnement qui restent à définir en concertation avec les habitants et le conseil municipal. Les actions évoquées, telles que des mesures en faveur de la biodiversité, équipements éducatifs, bornes de recharge, performance énergétique des bâtiments sportifs et culturels, sont des exemples de dispositifs susceptibles d'être étudiés et mis en œuvre en concertation avec le territoire.

Le calendrier annoncé : finalisation des études et dépôt de la demande d'autorisation en 2027, instruction et enquête publique en 2028, autorisation préfectorale espérée en 2028, construction en 2029 et mise en service vers 2030, pour trente ans d'exploitation. Deux hypothèses de raccordement restent ouvertes : Boulbonne (8,5 km) ou Saverdun (10 km), le tracé définitif relevant d'ENEDIS.

En un mot – Un projet initialement envisagé de 45 hectares, ralenti par un cadre national tardif et la nécessité de compléter plusieurs volets des études, se présente aujourd'hui dans une version consolidée de 29 hectares, et offrant une valorisation agricole des parcelles grâce à l'accueil d'une activité ovine portée par un éleveur local en recherche de surfaces complémentaires. Le dépôt du dossier d'autorisation est prévu avec un objectif pour 2027.

A l'issue des trois créneaux de permanence proposés, les habitants étaient invités à partager leurs questions, leurs remarques et exprimer leur avis. Une partie des questionnements étaient proches voire identiques aux sujets déjà questionnés lors de la première réunion publique du 18 juin 2025.



Concernant le recyclage des panneaux photovoltaïques :

- *« Combien de temps ça dure les panneaux photovoltaïques et est-ce qu'ils se recyclent bien ? »*

L'équipe projet répond à tour de rôle, indiquant que la durée de vie moyenne se situe entre 25 à 30 ans et qu'ils sont de plus en plus performants avec le temps.

Le chargé de concertation précise les éléments qui les composent et qu'un panneau est recyclable à 94%. Il indique également que les salariés de RP Global se sont rendus dans une manufacture de recyclage agréée à Saint-Loubès, en Gironde, près de leurs bureaux, pour aller visiter en immersion le processus de recyclage, et d'extraction des matières.

Concernant le temps du chantier et de l'aménagement du projet :

- *« Combien de temps vont durer les travaux et quelles seront les conséquences pour la route communale ? »*

Le chef de projet indique que pour ce type de projet, il faut compter de 6 à 8 mois entre le démarrage du chantier et la fin.

Il ajoute que le temps du chantier dépendra préalablement de la mise en œuvre de l'aménagement du raccordement électrique, qui sera effectué par Enedis. Délais que nous ne connaissons qu'après le permis validé.

Notre référentiel de concertation implique la mise en place d'un référent chantier, qui disposera dans ses missions d'être l'interlocuteur entre les riverains et les sociétés de travaux.

En amont du chantier, un temps de rencontre dédié sur cette phase d'aménagement sera organisé avec le public.

- *« Ce sont quels types de camions qui seront amenés à se rendre sur le site ? Combien de camions seront amenés à venir au quotidien ? Et existera-t-il des horaires dédiés de passage ? »*

A ce stade, l'équipe de RP Global travaille à préciser les modalités d'accès au chantier et les flux de circulation associés. Ils précisent que toutes les solutions seront étudiées pour impacter le moins possible les riverains dans le cadre de leur déplacement au quotidien. Cela pourra en effet passer par des horaires dédiés afin d'éviter de perturber le trafic des habitants.

- *« Par où allez-vous passer pendant le temps du chantier ? Il existe une seule route pour vous rendre sur le site et cela pourrait créer des difficultés pour les riverains. »*

À ce stade, aucun tracé de raccordement n'est défini. Celui-ci relève de la compétence et de la maîtrise d'ouvrage d'Enedis, qui étudiera les différentes solutions techniques et retiendra la solution de raccordement. Le cas échéant, les liaisons électriques seront réalisées majoritairement le long des voiries existantes afin de limiter les impacts sur le territoire. Les modalités précises ne seront donc connues qu'à un stade plus avancé du projet.

- *« Que se passe-t-il si les routes sont abîmées par le chantier ? Qui sera amené à payer la note ? »*



L'équipe projet répond qu'avant tout chantier, des conventions de voirie sont signées avec la collectivité, prenant en compte un état des lieux des routes avant et après le chantier. Des huissiers seront amenés à venir sur site pour constater l'état initial des routes et des chemins et RP Global France sera chargé de remettre en l'état les axes après les travaux.

- *« Pendant le temps de l'exploitation, combien de bétailières seront amenées à passer chaque jour ? si on empêche les gens d'aller travailler le matin et de revenir le soir, cela va paraître compliqué. »*

Le chef de projet explique que dans le cadre du projet agricole, ces réponses seront apportées avant le dépôt du projet afin de détailler les acheminements et les déplacements du cheptel. Une proposition de déplacement sera précisée pour avoir une configuration transparente de la conduite agricole du troupeau.

Concernant la réflexion sur le stockage électrique sur site :

- *« A quoi va ressembler l'implantation de batteries ? et est-ce que vous allez tenir compte des contraintes paysages pour les installer et, si oui, comment ? »*

L'équipe projet détaille par une diapositive, ce à quoi ressemblerait une batterie de stockage, à savoir, un container en plus petit. Il est précisé également que cette option n'est uniquement qu'à l'étude à ce jour et que si un schéma de batterie de stockage, il sera évidemment présenté lors d'une prochaine permanence.

Concernant les contraintes du paysage, elles seront évidemment prises en compte et dans les projets qui sont aujourd'hui à l'étude par RP Global sur d'autres projets, ces éléments de stockage sont dissimulés pour éviter la moindre perception visuelle.

Concernant la démarche de concertation :

Le chargé de concertation précise les termes et les mots de la concertation. Il explique que la « *concertation* » ne signifie pas qu'il s'agit de « *co-construction* » mais que l'objectif est de consulter l'ensemble des parties prenantes qui ont un avis motivé sur le projet, de consulter la population et bien identifier les points de blocage, les interrogations et les remarques sur le projet, de manière à pouvoir en tenir compte dans le cadre de la définition du projet final.

Dans le cadre des projets portés par RP Global France, des choix de reculs sur les sites d'implantation sont effectués pour des questions d'insertion paysagère sur des zones très passantes, en termes de passages de véhicules ou de personnes, ou des zones identifiées comme sensibles en termes de perception visuelle. Cela fait partie d'une concertation réussie lorsqu'un dialogue est établi et qu'une définition commune des enjeux fait l'objet de compromis.

Il rappelle ensuite les prochaines étapes de concertation et donne rendez-vous à la population à l'été prochain, une fois les conclusions des études reçues.

Concernant les bénéfices pour le territoire :

Le chef de projet précise les retombées fiscales associées au projet et détaille l'ensemble des clés de répartition entre l'IFER (Impôt foncier sur les entreprises de réseau), la TPFB



(Taxe foncière sur la propriété bâtie), la CVAE (Cotisation pour la valeur des entreprises), la CFE (Cotisation Foncière pour les entreprises).

Concernant le démantèlement :

- « *Qui va démanteler le parc et dans quelles conditions ? quelles seront les garanties proposées ?* »

Le chargé de concertation rappelle que la loi demande aux constructeurs de parcs de bloquer une somme auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, en amont de la construction. Cette somme sera allouée au démantèlement du parc, dans l'hypothèse où la société n'existe plus. Cette somme dépend de la dimension du parc.

Conclusion :

Les 10 personnes ont pu échanger avec l'équipe projet, sur toutes les questions qui les préoccupaient. Ils ont réaffirmé leur vigilance à voir le projet s'intégrer avec attention dans le paysage.

Une fois les dernières questions posées et les derniers échanges terminés, le chargé de concertation rappelle enfin les prochaines étapes et indique qu'un compte-rendu sera communiqué à l'issue de cet échange.

La soirée se termine à 20h30.

Annexe. Présentation projetée lors de la réunion :



RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

PROJET AGRIVOLTAÏQUE
COMMUNE DE CANTÉ

Présentation
Septembre 2026

Yann LECAMUS
Chargé de développement Sud-Ouest
y.lecamus@rp-global.com
06 33 35 14 44

Eloi LESBROS
Assistant chef de projet
e.lesbros@rp-global.com
06 33 35 20 20

Louis COSTENOBLE
Chargé de conclusion
l.costenoble@rp-global.com
06 33 35 20 20

1

RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

01 INTRODUCTION

02 LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE

03 HISTORIQUE DU PROJET

04 PRÉSENTATION DU SITE

05 LE RÉSULTAT DES ÉTUDES

06 ADAPTER LE PROJET

07 LES PROCHAINES ÉTAPES

08 TEMPS D'ÉCHANGE

2



3

RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

QUI SOMMES-NOUS ?

RP Global est développeur, investisseur, constructeur, opérateur et producteur indépendant d'électricité, avec plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des énergies renouvelables et spécialisée dans les projets :

- Hydroélectricité
- Éolien
- Photovoltaïque

Son équipe multidisciplinaire couvre tous les métiers du développement à l'exploitation.

Qualité, Innovation, Durable, Citoyenneté, Développement, Concentration

Un esprit d'entrepreneuriat et de responsabilité

1000 MWh de projets en développement en France

Expérience
Site SAGE sectoriel
Bordeaux Agence Sud-Ouest
Auvergne Agence Sud-Est

50 collaborateurs

4

RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

NOTRE CONTEXTE : UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE (PPE) D'ICI À 2035

FRANCE NATION VERTE

L'édit de la PPE 3 2018-2035

Atteindre 60 % d'énergies décarbonées et 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie

Déjà 2030

Sources
PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2026
2026 : 2,9 GW/an > 2035 : 5 GW/an > 2035

2023 2030 2035

19,3 GW 48 GW 55-80 GW

4,9 % 10,1 % 10,3 à 14,1 %

Capacité solaire installée

Part de la consommation finale d'électricité décarbonée (incluant les renouvelables)

5

RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE : CDC DES PORTES D'ARIÈGE PYRÉNÉES

Zoom sur la consommation et la production d'électricité du territoire

Consommation électrique : 234 000 MWh

Production photovoltaïque : 41 000 MWh

Production renouvelable totale : 103 000 MWh

Ratio production / consommation : 39,9 %

Projet agrivoltaïque de Canté : Production attendue : 29 000 MWh/an

soit 13 % de la consommation d'électricité actuelle du territoire intercommunal

6

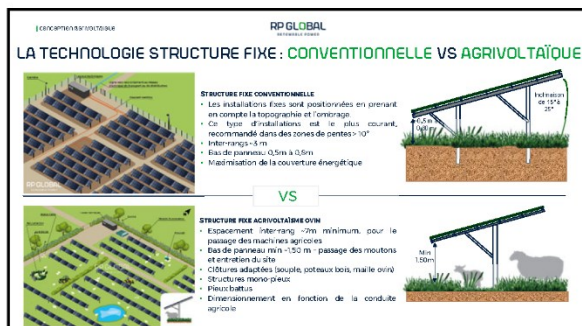
1



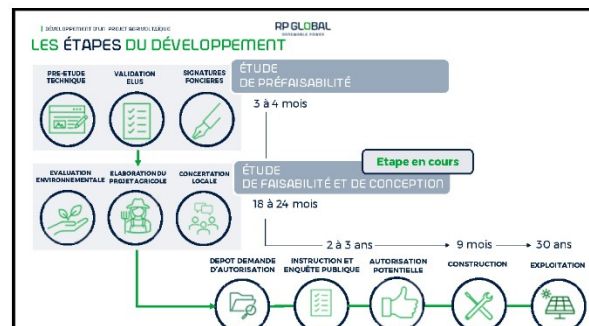
7



8



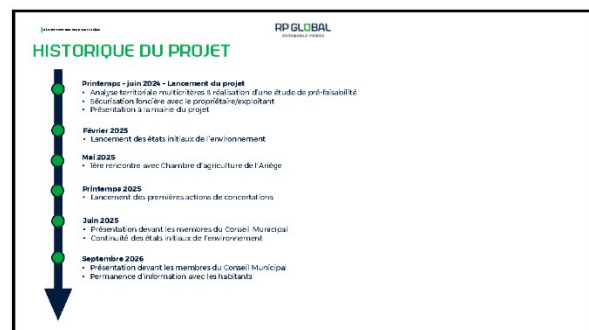
9



10



11

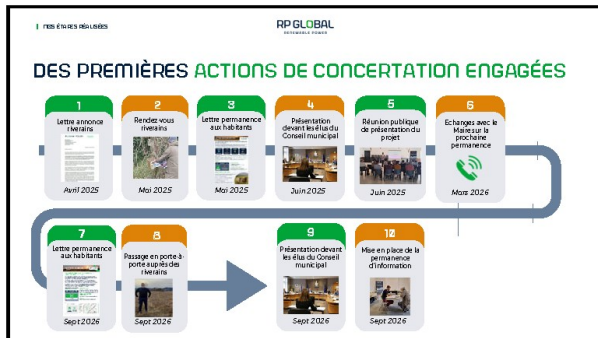


12

2



07/10/2026



13



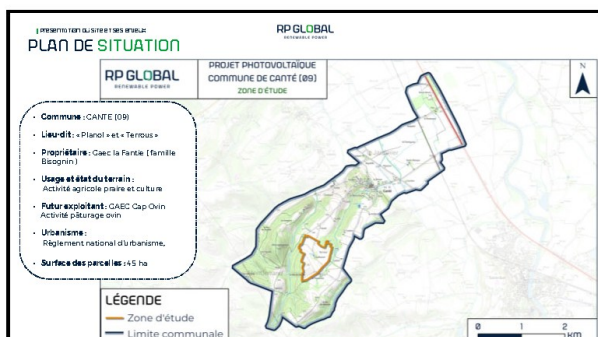
14



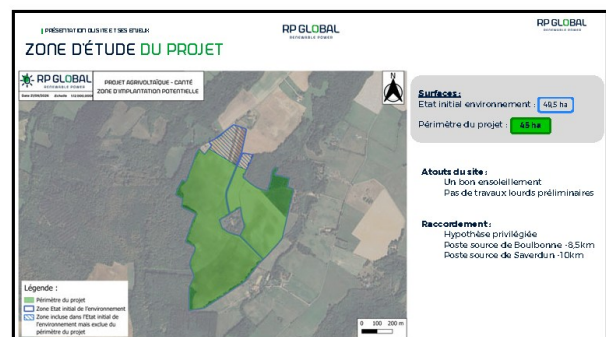
15



16



17



18

3



PRÉSENTATION DU PROJET AGRICOLE

Projet agricole actuel

Exploitation du CABC La Famille

- Famille Brognin
- Système polyculture
- SAU 205 ha
- Conduite agricole : Raisonné
- Production de céréales + fourrage
- Terrain plat de 100 et 5 à 60° humide en hiver
- Terrain avec un rendement faible
- Changement : progrès de l'assolement pour passer de grandes cultures à fourrage

Projet agricole de demain

Exploitation CABC Cap'Vein

- Famille Dymard
- Mise en place de l'activité ovine exclusive sur les parcelles
- Aucune mécanisation du site hormis gyrobroyage 1 fois par an
- Perpetuel
- Mise en place d'une conduite agricole extensive
- Garantir un rendement constant et pérenne
- Production physique face aux aléas climatiques
- Reduction du stress thermique pour les végétaux et animaux
- Production physique contre la pollution



19

5. LE RÉSULTAT DES ÉTUDES



20

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE : LES ÉTUDES

Bureaux d'étude indépendants sélectionnés :

- SOLEX IDE
- DYNAMIQUES PAYSANES

Étude d'impact sur l'environnement

Étude d'impact agricole

États de l'environnement

États de l'habitat agricole

Séquence d'études

Design du parc agrivoltaïque

Évaluation des incidences

Concertation

Design final du parc agrivoltaïque

21

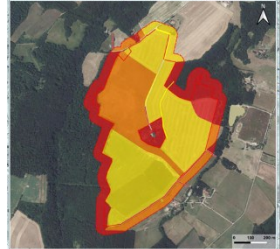
ENJEUX AVIFAUNE

Avifaune

- 62 espèces d'oiseaux recensées
- 4 espèces nicheuses ont un enjeu local fort

Enjeux principaux :

- Bosquets
- Haies
- Zone humide florissante



22

ENJEUX CHIROPTÈRES

Chiroptères

- 16 espèces recensées
- 12 espèces à enjeu local fort

Enjeux principaux :

- Bosquets
- Arbres spécifiques
- Lièbres
- Haies



23

ENJEUX ZONES HUMIDES

Zones humides :

- Pédologique : 36 ha
- Floristique : 1,5 ha

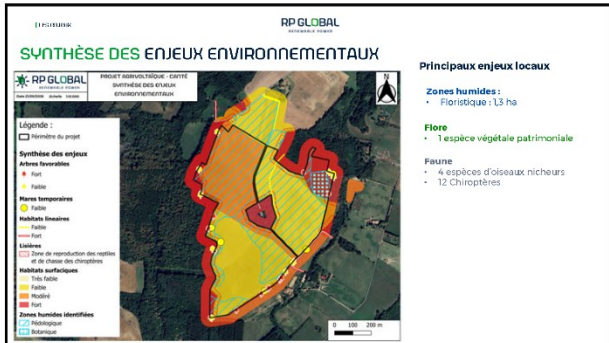
Enjeux principaux :

- Zone floristique



24

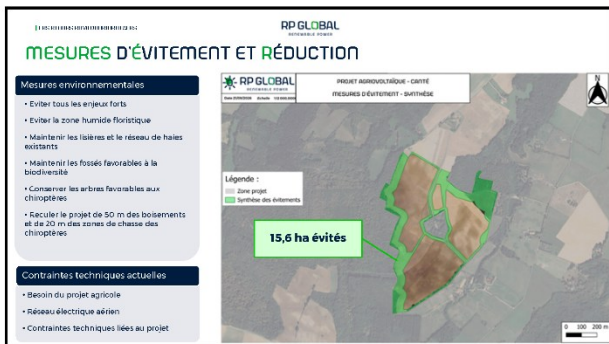
4



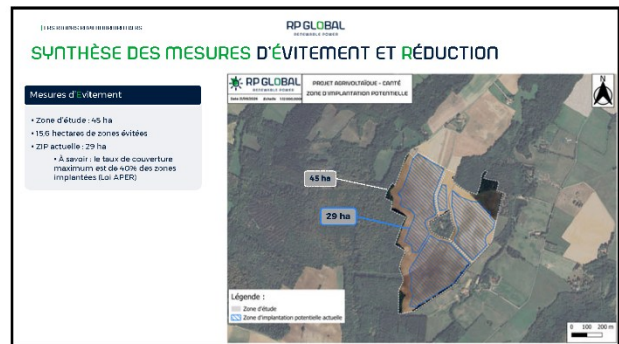
25



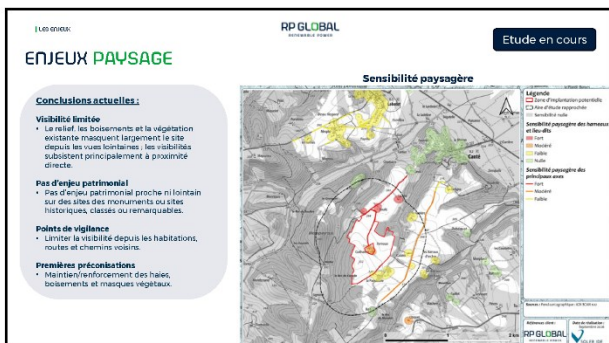
26



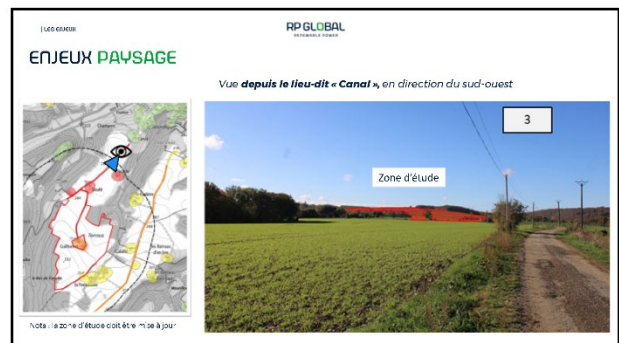
27



28



29



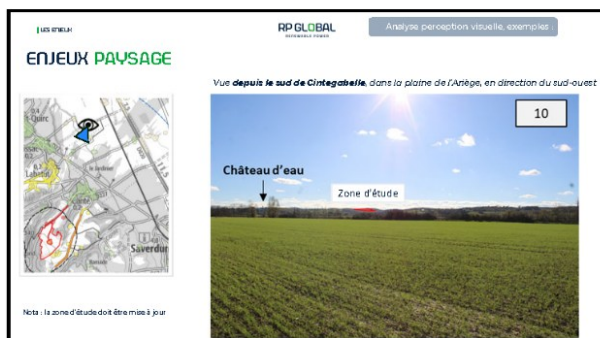
30



31



32



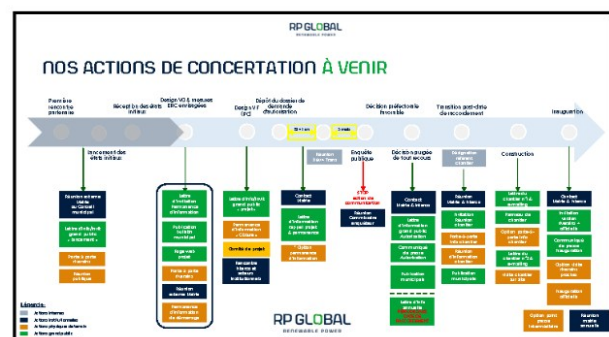
33



34

7. LES PROCHAINES ÉTAPES

RP GLOBAL



36

6

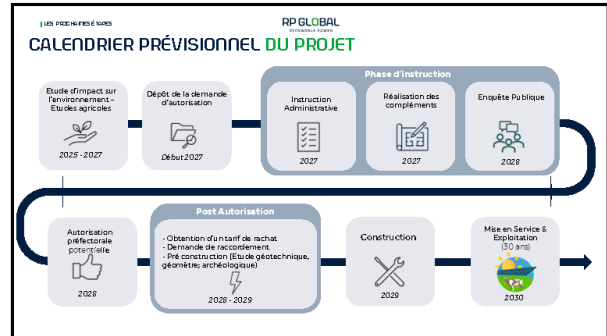


07/10/2026

DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT À NOTRE DISPOSITION

- Aménagement en faveur de la **biodiversité**
- Aménagement/équipement des **espaces éducatifs**
- Aménagement/installation d'**équipements en faveur de l'électrification** : bornes de recharges, installation solaire et gestion électrique des équipements publics
- Aménagement des **équipements sportifs et culturels plus performants** en termes de gains énergétiques

37



38

LE STOCKAGE PAR BATTERIE EN RÉFLEXION

Dans le cadre du projet agricole, nous étudions actuellement l'intérêt d'associer à l'installation photovoltaïque un **dispositif de stockage par batteries**, également appelé BESS.

À ce stade, aucune configuration n'est arrêtée.

Les études en cours ont pour objectif de vérifier :

- l'intérêt du stockage pour mieux valoriser l'électricité produite ;
- sa compatibilité avec le raccordement au réseau ;
- les conditions techniques, environnementales et réglementaires de son intégration ;
- son implantation éventuelle au sein du projet, dans le respect de l'activité agricole et du cadre de vie local.

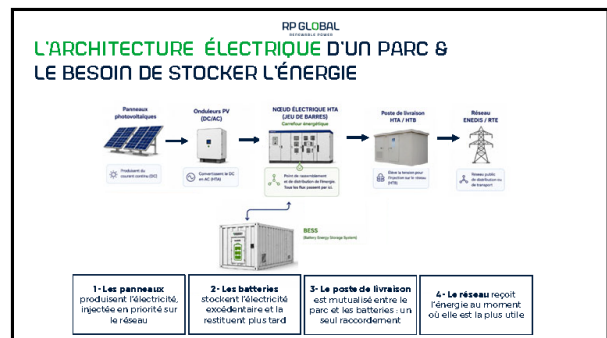
Pourquoi un stockage par batterie ?

Des batteries installées au sein du parc permettent de stocker temporairement une partie de l'électricité produite lorsque les conditions de production sont favorables.

Cette électricité peut ensuite être restituée ultérieurement sur le réseau, lorsque les besoins sont différents.

L'**hybridation** consiste à associer un système de stockage au parc de production et à utiliser le même raccordement électrique.

39



40

LES BÉNÉFICES LOCAUX

- Transition énergétique**
Inscription forte du territoire communal et inter-communal dans les objectifs de la transition énergétique, de la stratégie décarbonée du pays par la participation à la production d'une électricité propre et locale sur 30 ans.
- Appui à l'agriculture**
Développement de solutions pour pallier certains aléas climatiques : réduire les effets de la sécheresse, de la grêle ou de gélées sévères (création de microclimat).
- Mesures**
Mesures d'accompagnement à prévoir dans le cadre du projet
- Partenariat**
Partage de la valeur
30 ans minimum avec la société d'exploitation, création d'activité (construction et exploitation)

41

ESTIMATION DES RETOMBÉES FISCALES ANNUELLES PROJET DE 20 MWc

Commune de Canté	CC des Portes d'Ariège Pyrénées	Département de l'Ariège
TFPB 10 510€	TFPB 3 405€	IFER 10 540€
IFER 15 029€	IFER 32 574€	CVAE 7 500€
	CVAE 7 500€	CFE 34 540€
		CVAE 6 750€
31 340€/an	70 078€/an	20 217€/an
Total sur 30 ans : 940 206€	Total sur 30 ans : 2 132 346€	Total sur 30 ans : 606 513€

La taxe d'aménagement sur les surfaces construites payée en une fois à la mise en service.

Part communale équivalente à :
• 146€/habitant/an
• Ou 373 €/oyer/an

122 635€/an
Total sur 30 ans : 3 679 046€

42

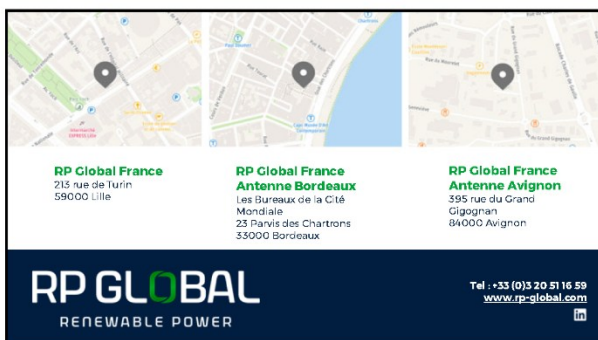
7



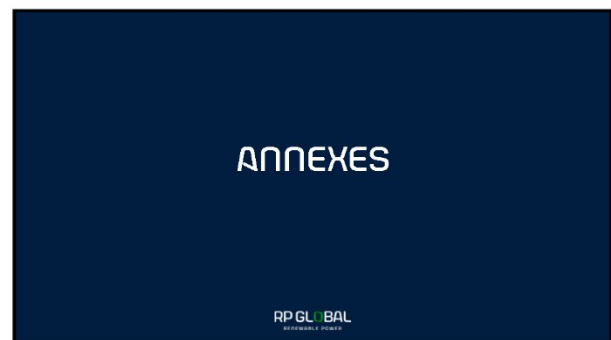
44



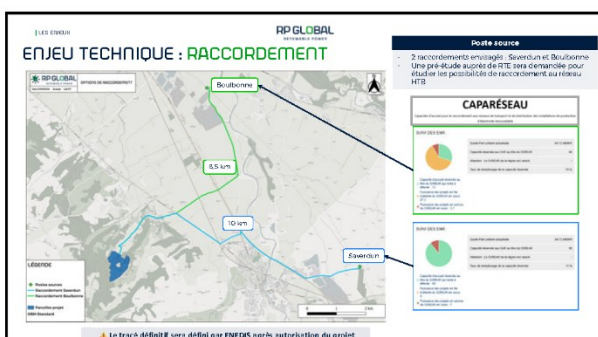
45



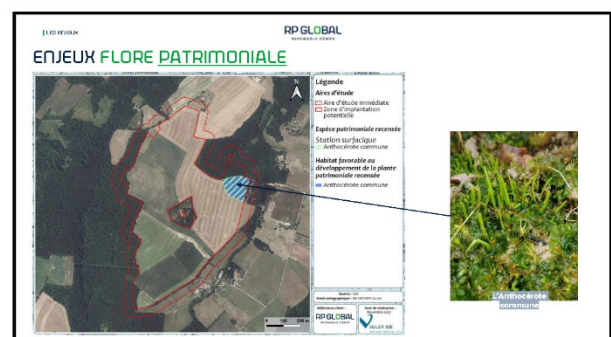
46



47



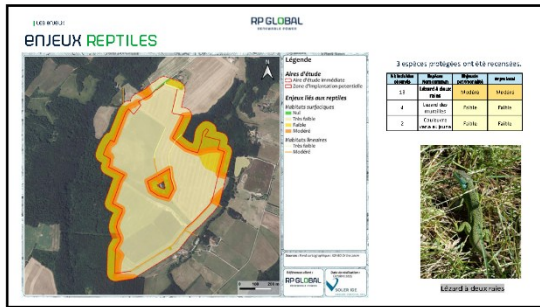
48



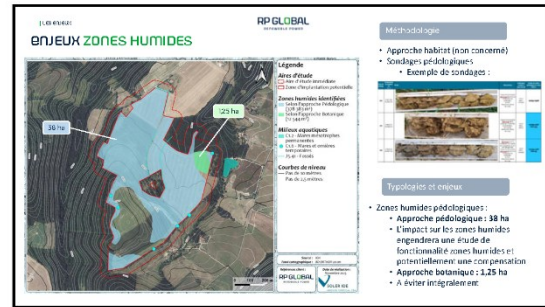
50

8

07/10/2026



54



58